

Séance du mercredi 13 janvier 2021

20 heures 30

~~~~~

## PROCÈS VERBAL

L'an deux mil vingt et un, le treize janvier à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Villars les Bois, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la présidence de Monsieur Fabrice BARUSSEAU, maire d'après les convocations faites le quatre janvier deux mil vingt et un.

~~~~~

La séance a été publique

~~~~~

**Présents** : Mesdames Gaëlle BERNARD, Jacqueline BURNAT, Charlotte COQUEREL, Messieurs Fabrice BARUSSEAU, Pierre BARASCOU, Dominique FAYS, Philippe VACHER, Robert CHALIFOUR, Bruno BONNEAU, Damien FRANÇOIS et Alain TEIXEIRA.

**Absent** : Néant

Le secrétaire de la séance a été Monsieur Alain TEIXEIRA.

=====

=== **Ordre du jour** ===

=====

- 1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 18 novembre 2020**
- 2- Immeuble Investiza Corporate**
- 3- Préparation budgétaire**
- 4- Point sur les travaux dans les bâtiments**
- 5- Travaux en commun avec le SIVOM**
- 6- Point sur le déploiement de la fibre**
- 7- Questions diverses**

=====

### **1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 18 novembre 2020**

La lecture du procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal en date du 18 novembre 2020 n'ayant donné lieu à aucune remarque, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **2) Immeuble Investiza Corporate**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Florent MATHONIERE ayant acheté

l'immeuble sis parcelle AI 374 au sud du Bourg, lui a indiqué souhaiter acquérir l'ancienne usine en friche industrielle qui jouxte sa nouvelle acquisition.

En effet, il forme un projet de démolition en tout ou partie.

Il a fait une proposition au propriétaire, la société Investiza Corporate, dont il aurait accepté les conditions.

En effet, l'un des associés est décédé. Monsieur FRADIN, l'associé survivant, est pressé de vendre le bâtiment pour régler la succession au plus vite.

La commune et l'Etablissement Public Foncier sont titulaires d'un droit de préemption sur les trois parcelles (AI 217, 375 et 379). Mais Monsieur le Maire propose de ne pas l'exercer car le projet de Monsieur MATHONIERE est sérieux. Il s'est engagé par écrit à ne pas y installer d'activité industrielle et polluante.

Il indique également que ce bâtiment fait partie du périmètre de redynamisation du centre bourg institué par la convention signée conjointement avec l'Etablissement Public Foncier et la Communauté d'Agglomération de Saintes en 2015. C'est pourquoi, cet établissement sera amené à se prononcer sur la vente de ce bien.

### **3) Préparation budgétaire**

Monsieur le Maire indique que le budget devra être voté au 30 mars prochain. Il invite les commissions à préparer des propositions chiffrées afin de programmer leur réalisation.

Les travaux ou acquisitions déjà projetés sont :

- pose de bordures rue de Font-Robert (3 400 €)
- entretien annuel de la voirie. A chiffrer
- travaux de reprise des concessions dans le cimetière - 2<sup>ème</sup> tranche (réalisés en 2020 mais à payer en 2021) - (3 744 €)
- aménagement d'une rampe d'accès amovible au portail d'entrée du cimetière (290 €)
- restauration du mur d'enceinte du cimetière par le chantier d'insertion SAS - en attente de chiffrage
- remplacement d'huisseries à la salle des fêtes et aux logements communaux (2 470 €)
- commencement des travaux de transformation des classes de l'ancienne école en atelier communal
- remplacement de l'informatique de la mairie - en attente du devis de Soluris.

### **4) Point sur les travaux dans les bâtiments**

Monsieur le Maire détaille les travaux qui sont envisagés, à ce jour, dans les bâtiments communaux :

- remplacement d'une fenêtre à la salle des fêtes pour 1 525,75 € ;
- installation d'un volet roulant dans un logement communal pour 941,40 € ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, confirme à l'unanimité, son accord pour le remplacement d'une fenêtre à la cuisine de la salle des fêtes et l'installation d'un volet roulant au logement communal 7 rue de l'Eglise suivant le devis de l'entreprise Homnia d'un montant total TTC de 2767,15 € pour la fourniture de l'équipement.

- début de réhabilitation des classes de l'ancienne école en atelier communal. Il s'agit, conformément au permis de construire d'obturer les fenêtres de la façade nord-ouest.

Monsieur Dominique FAYS, adjoint au maire en charge de l'entretien des bâtiments communaux, s'occupe de chiffrer cette opération.

Madame Gaëlle BERNARD, adjointe au maire demande la possibilité de visiter le bâtiment et voire les plans des travaux prévus. Il sera programmé une visite des lieux à laquelle chacun pourra assister.

## **5- Travaux en commun avec le SIVOM**

Monsieur le Maire indique

- que les illuminations de fin d'année ont été déposées ce jour. Monsieur Alain TEIXEIRA, conseiller municipal, se fait l'écho de plusieurs personnes qui lui ont demandé pourquoi il n'avait pas été installé d'illuminations autour de la salle des fêtes comme cela se fait chaque année. Monsieur le Maire répond qu'aucune manifestation n'étant organisée, en raison de l'épidémie de COVID-19, il n'avait pas apparu utile de mettre en place les décors habituels.
- qu'il est prévu de réaliser la pose de bordures de trottoir le long de la rue de Font-Robert semaine 4 (du 25 au 28 janvier) ou semaine 7 (du 15 au 19 février) en fonction des conditions météorologiques.

## **6- Point sur le déploiement de la fibre**

Monsieur le Maire informe que la fibre sera déployée sur toute la commune avant la fin de l'année.

Il rappelle quelques points réglementaires :

- L'entreprise ORANGE n'est pas l'exclusivité sur le territoire de la commune. Tous les fournisseurs d'accès internet (FAI) ont possibilité d'être présents sur le réseau. Cependant, suivant leur seuil de rentabilité, ils peuvent décider ou non de se positionner sur le secteur. C'est pourquoi, les usagers doivent contacter l'opérateur de leur choix afin de connaître les possibilités de raccordement.
- l'opérateur doit passer par le même endroit que le câble télécom existant. Le réseau analogique « cuivre » doit être laissé en place.
- toute la commune est raccordée sur l'armoire située à Pouvet

## **7- Questions diverses**

\* *Illuminations de fin d'année :*

Le contrat de location des décors lumineux de fin d'année étant arrivé à son terme triennal, Monsieur le Maire demande à la commission d'aménagement de comparer l'offre « location » à l'offre « acquisition ».

\* *Concours de la plus belle décoration*

C'est Madame Martine HERPIN qui a remporté le concours « Facebook » de la plus belle décoration de Noël. Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'offrir la récompense suivante : une corbeille contenant une bouteille de pineau, une bouteille de champagne, la bande dessinée « Charente-Maritime » et 2 entrées à l'aquarium de La Rochelle.

\* *Consommation électrique*

Monsieur le Maire souhaite informer les conseillers et présente des graphiques retraçant la consommation électrique communale (bâtiment et éclairage public) depuis 2008.

\* *Projet immobilier à Chautabry :*

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réunion entre les 3 acteurs de ce projet (Etablissement Public Foncier, SEMIS, Pavillonneur) doit se tenir avant la fin du mois de janvier pour une dernière mise au point du calendrier d'intervention. La démolition devrait intervenir dans le courant de l'année 2021 et la construction des 4 logements en suivant. La commune récupérera les moëllons et gravats.

\* *Ordures Ménagères*

- Concernant la redevance, Monsieur le Maire prévient qu'elle va augmenter significativement à partir de 2021 après plusieurs années de stabilité. En effet, l'Etat a instauré une taxe sur les activités polluantes (TGAP) qui va doubler tous les ans pendant 10 ans. La Communauté d'Agglomération est obligée de répercuter cette hausse sur la facture de l'utilisateur.

- Concernant la collecte, dès cet été, il y aura 1 passage par semaine (au lieu de 1 tous les 15 jours) durant les mois de juillet et août. Mais, il n'y aura pas d'augmentation du nombre de passage dans le forfait. Il est toujours de 18 pour l'année. A l'utilisateur de répartir le nombre de levées sur l'année.

\* *Sentier d'interprétation*

Monsieur le Maire demande que le fléchage et la signalétique soient vérifiés avant que la pleine saison de randonnée ne commence. Il faut également penser à l'animation du sentier. En effet, avec la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, l'année 2020 n'a pas permis de programmer une quelconque animation mais pour 2021, il serait préférable d'élaborer un programme d'animation même s'il ne peut pas être entièrement réalisé à cause des conditions sanitaires.

\* *Terra Aventura*

Le dossier de candidature n'a pas été sélectionné par le Comité Régional du Tourisme. Il doit être étayé avec des informations plus historiques en recueillant les témoignages des habitants.

La responsable du projet au sein de l'office de tourisme de Saintes propose de mettre à profit l'année 2021 pour peaufiner le dossier et de le présenter à nouveau à la fin de l'année. La commission du sentier augmentée de Mesdames Charlotte COQUEREL et Liane GAUCHER est chargée de travailler sur ce dossier.

\* *Nettoyage d'office « Chez Lunaud »*

Monsieur le Maire informe qu'une nouvelle procédure de nettoyage d'office est commencée. Pour cette fois-ci, il a été demandé à Messieurs GOMBERT Guy et Thierry de nettoyer leurs parcelles sises dans le village de Chez Lunaud. Conformément à la procédure, un courrier préalable les invitant à présenter leurs observations leur a été adressé.

**- *Autres informations ou observations***

\* *Monsieur Bruno BONNEAU*

- attire l'attention de l'assemblée sur le fait que certains agriculteurs et viticulteurs, dans une démarche environnementale, sont dans l'obligation de planter des haies le long des fossés courants. Va se poser la question de la distance de plantation pour permettre d'entretenir les fossés.

*\* Monsieur Robert CHALIFOUR*

- pense qu'il serait important de faire des rigoles dans les accotements pour permettre l'évacuation de l'eau qui s'accumule le long des routes en cas de fortes pluies.

- pose la question de l'avenir du local « chasse » lorsque Monsieur Robert RICARDEAU aura vendu sa maison. En effet, jusqu'à maintenant ce dernier met à disposition de l'association une partie de ces bâtiments, mais ils sont en vente et risque de trouver preneurs. Il demande si la commune est propriétaire d'un local pouvant être mis à disposition des chasseurs. Sollicité déjà à plusieurs reprises, Monsieur le Maire avait proposé l'ancienne station de pompage de Fontbelle. Une proposition écrite sera adressée au président de l'ACCA de Villars les Bois.

*\* Madame Jacqueline BURNAT*

- signale qu'elle ne peut pas faire le raccordement de son logement à la fibre car le câble traverse une parcelle privée en très mauvais état d'entretien rendant l'accès impossible. Les services d'Orange demandent que le maire intervienne pour obliger le propriétaire à défricher. Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas de pouvoir d'agir sur le domaine privé. C'est à Orange de traiter directement avec le propriétaire ou de modifier le parcours du réseau pour éviter que ce dernier traverse les propriétés privées.

*\* Monsieur VACHER Philippe*

- s'étonne que les robinets du cimetière ne soient pas gelés. Il faudrait vérifier l'isolation des conduites d'eau.

- informe que des travaux de renaturation du cours d'eau « le Souillac » au niveau de Fontbelle ont été réalisés par le SYMBA.

*\* Madame Charlotte COQUEREL*

- signale que les vitres du local de Fontbelle sont brisées.

*\* Madame Gaëlle BERNARD*

- informe que la démarche d'offrir un cadeau aux enfants alors que la fête de l'Arbre de Noël n'a pu être organisée, a été apprécié par les familles.

*\* Monsieur Alain TEIXEIRA*

- demande si la RESE a pris en compte la réclamation sur le mauvais état du regard de canalisation d'eau potable en béton qui se trouve sur le chemin rural qui longe sa propriété au lieu-dit "Chez Bruneaud. Le service de l'eau en a été informé. Un rappel sera effectué.

- indique qu'on lui a signalé des fuites d'eau à la toiture de la sacristie

- regrette que la plateforme sur laquelle sont posés les points d'apport volontaire papiers et verres ne soit pas plus large. En effet, cela aurait évité la boue sur les abords et rendu les dépôts moins incommodes.

*Le prochain conseil municipal est prévu le mercredi 24 février 2021 à 20h30.*

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée,  
la séance est levée à 22h30 et ont signé au registre les membres présents.